



Refus de remboursement, à la place proposition d'un avoir

Par **jiwuyiyi**, le **07/05/2010** à **14:51**

Bonjour,

J'ai acheté une paire de lunettes chez un opticien, et ai payé un acompte en plus du tiers payant de la mutuelle. Il se trouve finalement que mon acompte est trop car la mutuelle couvre à 100% l'achat. Or, le magasin refuse de me rembourser l'acompte mais me proposent un avoir. Est ce que c'est légal ? Ou puis-je exiger le remboursement ?